

## Un paysage résilient et accueillant de biodiversité

**ETP envisagé et durée du projet:** 0.5 ETP du 01.04.2024 au 31.12.2026

**GAL concerné :** GAL « Entre Vesdre et Gueule »

### Synthèse du projet

Certains scientifiques parlent d'une "double crise écologique" : il s'agit des changements climatiques et de l'extinction des espèces, qui sont en partie interdépendants.

La fragmentation des habitats est l'une des principales causes de la perte de biodiversité dans le monde et revêt également une grande importance en Belgique, l'un des pays les plus urbanisés. L'exploitation agricole et sylvicole extensive du paysage, pratiquée pendant des siècles, a conduit dans l'ensemble à une grande diversité de structures et d'espèces. La plus grande diversité d'espèces a probablement été atteinte en Belgique au début de la révolution industrielle (vers 1850). Après 1850, la destruction et la fragmentation des habitats sont devenues les principales causes de menace pour les espèces. L'exploitation de plus en plus intensive dans les domaines de l'agriculture, de l'eau et de la sylviculture, associée à l'utilisation de grandes quantités d'engrais et de produits phytosanitaires, aux mesures de remembrement, aux monocultures, à la rectification des cours d'eau, etc. a entraîné une diminution constante du nombre d'espèces, tout comme l'utilisation croissante de surfaces et le morcellement du paysage par l'urbanisation et le développement des infrastructures de transport.

Les habitats de nombreuses espèces ont été réduits à de petites surfaces dispersées, qui sont aujourd'hui encore isolées, les unes des autres. Les zones alluviales intactes, les marais, les prairies extensives et les sites maigres ont subi des pertes de surface particulièrement importantes. Les effets de cette fragmentation alimentent également les changements climatiques, car les habitats dégradés (zones humides, tourbières, forêts...) ne peuvent plus stocker le CO<sub>2</sub> de la même manière que dans leur état d'origine.

Le nord de la Communauté germanophone n'échappe pas à cette réalité.

Afin de contrecarrer cette tendance, les communes agissent en adoptant des mesures ou des politiques favorables à la biodiversité, : adhésion au plan Maya, développement de cimetières "Nature", fauchage tardif des bords de route, gestion différenciée des espaces verts, installation de prairies fleuries en faveur des pollinisateurs...

En 2019, les neuf communes de la Communauté germanophone se sont également fixé comme objectif de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 40% d'ici 2030 et de mettre en place des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Ces objectifs ont été intégrés dans la Convention des maires européens pour le climat et l'énergie. Parmi les mesures concrètes envisagées, on peut citer l'amélioration des chances de survie des espèces menacées et l'utilisation de plantes et de semences indigènes afin de préserver la biodiversité régionale.

Bien que la thématique de l'érosion de la biodiversité soit de plus en plus prise en compte par les particuliers, il semble essentiel de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'information afin d'augmenter la prise de conscience et d'encourager/accompagner au changement. Le projet doit utiliser la dynamique existante pour lancer de nouvelles initiatives.

### Description des actions :

**Action 1 : Inventaire écologique, études paysagères et lignes directrices**

Le moyen le plus efficace pour lutter contre la disparition des espèces est de (re)connaître et préserver les habitats qui contiennent encore des populations importantes et de les mettre en réseau. En identifiant les zones "riches en biodiversité", les zones à fort potentiel où développer des mesures, les corridors écologiques etc. il est envisageable de développer toute une stratégie territoriale pour prioriser les actions concrètes de terrain et maximiser l'efficacité des mesures. L'objectif premier de ce projet est donc central. Il vise à établir un état des lieux du réseau écologique sur le territoire du GAL au moyen des données existantes (notamment une grande série de données cartographiques au niveau régional) combiné à des inventaires/recensement de terrain pour affiner ces données. Cette vision globale est une base de données de départ pour la suite des actions prévues dans ce projet.

Le travail de collecte et recoupement de l'information à l'échelle locale donnera lieu à un outil à la fois visuel (cartographie) et chiffré. Ce "Réseau Biodiversité & Paysage" sera diffusé et permettra de mettre en évidence les différents éléments du paysage, et leur potentiel de développement, sous le prisme de la diversité et de la résilience. Sur base de ce diagnostic, il sera alors possible d'identifier des lignes directrices (orientations et recommandations) et une méthodologie concertée pour protéger, développer et réfléchir des actions. La gestion du paysage peut ainsi se dérouler de manière concertée, en tenant compte des spécificités du territoire et de la répartition spatiale définie lors des études précédentes (ex. Atlas des paysages de la CPDT).

Par ailleurs, les habitants et acteurs du territoire ont également un point de vue intéressant et peuvent participer, selon leur connaissances, compétences et expertises, de façon volontaire, aux inventaires de terrains (par exemple via la plateforme "observations.be") ou à des remises d'avis et d'idées pour des projets locaux. Il s'agit là d'une implication directe pour ancrer le citoyen à son territoire puisqu'il est invité à partager ses besoins en vue de développer un projet pertinent.

## **Actions 2 : Sensibilisation, formation et aménagements**

« On protège ce que l'on aime et on aime ce qu'on connaît » (Jacques Cousteau). La sensibilisation et l'information sont essentielles si l'on vise des actions concrètes sur un grand territoire et à long terme. Ce travail d'information sera destiné à plusieurs publics cibles :

### *1. Le citoyen, acteur au quotidien*

Comment le citoyen peut-il soutenir le réseau écologique dans les espaces verts dont il a la gestion ? Quel rôle les pratiques et les aménagements au jardin peut-il jouer ? Dans le cadre de ce projet, le citoyen joue un rôle clé en tant que "protecteur de la biodiversité". Grâce à l'organisation d'ateliers, de conférences, de bourses d'échanges, les citoyens découvriront comment agir en faveur d'une plus grande diversité d'espèces au jardin ou au sein de leur communauté villageoise.

En vue de dynamiser ce réseau de citoyens, l'action centrale de ce point est l'organisation de visites de jardins naturels existants. En effet, qui pourrait être mieux placé que le jardinier lui-même pour partager ses démarches, la mise en œuvre, les contacts, les bons plans... Les citoyens intéressés peuvent ainsi se faire une idée par eux-mêmes de vers quoi leur propre projet pourrait tendre avec de bons aménagements, de bonnes pratiques et quelques années de patience.

### *2. Le personnel communal : montrer l'exemple*

Si l'on veut (continuer à) développer des pratiques proches de la nature et respectueuses de la faune et de la flore dans les communes, il faut réunir le plus grand nombre possible d'acteurs autour d'une table. Il est judicieux d'utiliser l'expérience des communes qui travaillent déjà depuis longtemps ou avec un grand nombre de telles approches conceptuelles - selon la devise : partager les connaissances signifie multiplier les connaissances. Un échange entre les communes dans le domaine est utile et devrait être structuré. Sur la base de ce transfert de connaissances, chaque commune peut, le cas échéant, développer son concept de gestion différenciée (changement d'entretien, stratégies de tonte sur les terrains publics, création de zones de fleurs sauvages, gestion des cimetières...). Plus l'implication des services d'entretien des espaces verts est précoce, mieux c'est, car ils sont responsables de la mise en œuvre concrète des idées dans l'espace public. Des formations continues et des formations pour le personnel des services d'entretien sont organisées à l'échelle de la commune.

Pour cette action, une collaboration avec l'association Adalia est envisagée.

### *3. Notre patrimoine bâti : un élément du maillage*

Etant donné l'action 1 "inventaire d'habitat et d'espèces", il nous semble pertinent d'inclure dans la réflexion le recensement du patrimoine existant qui peut soutenir la biodiversité en milieu bâti. Les clochers, les anciennes gares, les cabines d'aiguillages, les anciennes cabines électriques etc. peuvent servir de refuges pour les animaux si des dispositifs adaptés y sont installés. À La Calamine et à Eupen, par exemple, on trouve des nichoirs pour les faucons pèlerins dans les clochers d'églises. À Hauset, il y a un nichoir pour les chouettes effraies. Les membres des fabriques d'église et les responsables communaux pourraient être sensibilisés à ce sujet. Un document de mesures concrètes à destination des communes, des fabriques d'église et des propriétaires d'anciens bâtiments et installations sera proposé ainsi qu'une recherche de fond spécifique pour la réalisation d'aménagement et d'abris (financement hors LEADER).

### *4. L'agriculture : paysage incontournable de notre territoire*

Une analyse paysagère rapide du GAL permet de conclure assez rapidement que l'agriculteur est un gestionnaire d'espaces verts incontournables. Aussi, si l'on veut renforcer le réseau écologique, la nécessité d'agir dans ce domaine est évidente : mesures agro-écologiques, maintien ou création de zones humides (mares, cours d'eau proches de l'état naturel), maintien de haies et de rangées d'arbres ou maintien et entretien de saules têtards typiques du paysage du territoire du GAL.

Une action de sensibilisation envisagée est l'organisation d'un échange public expliquant le rôle des agriculteurs du GAL dans la gestion des paysages et la protection de la biodiversité.

Avec les résultats de l'inventaire (action 1), une collaboration peut être établie avec le projet LEADER 'agriculture & eau' sur le GAL « Entre Vesdre et Gueule » mené par Agra-Ost en collaboration avec le Parc naturel.

### **Action 3 : "Boîte de jardin" : recueil de fiches conseils**

Les particuliers qui souhaitent aménager leur jardin ou adapter leurs pratiques de manière à favoriser la faune et la flore locale se posent de nombreuses questions. Une "boîte de jardin" peut fournir les connaissances nécessaires et les réponses à une série de questions. Un tel instrument a par exemple été développé avec succès par l'association "Grüne Liga Berlin" (photo : [www.grueneliga-berlin.de](http://www.grueneliga-berlin.de) ). Il s'agit d'un système de fiches mobiles qui permet d'accéder

facilement aux réponses recherchées. La boîte dite "jardin" comprend une centaine de fiches sur plusieurs rubriques. Dans la rubrique "Pollinisateurs", des portraits d'espèces d'abeilles sauvages sont présentés ainsi que des groupes d'espèces comme les guêpes, les mouches, les papillons et les coléoptères. On trouve également des précisions sur les "insectes utiles" et "parasites". La rubrique "Fleurs" regorge d'exemples très concrets de plantes à installer pour un jardin naturel. La rubrique "Structures" décrit des éléments tels que la prairie fleurie ou les hôtels à insectes. La rubrique "Connaissances" donne d'autres conseils (fertilisation écologique, arrosage, etc.). Une telle "boîte de jardin" pourrait être adaptée aux conditions du nord de la CG et être éditée en plusieurs exemplaires. Elle représente une aide (de départ) utile pour tous les jardiniers amateurs intéressés qui est mis à disposition et reste disponible même après la fin de la phase de projet LEADER proprement dite. Des versions seraient distribuées à des acteurs locaux tels que bibliothèques, associations et autres "multiplicateurs", où toute personne intéressée pourra le consulter ou l'emprunter. Une version en ligne des fiches sera également accessible.

#### **Action 4 : Projets pilotes avec recherche de fonds complémentaires**

La force d'un GAL est de permettre de développer des actions innovantes. Dans le cadre de ce projet, des projets pilotes qui serviront de source d'inspiration à l'avenir seront développés. Suite à phase d'étude réalisée dans le cadre de l'action 1, nous mettrons en place plusieurs projets pilotes (études, aménagements, gestion...). Ces projets seront définis sur base du diagnostic et des lignes directrices en vue de répondre au mieux aux enjeux mis en évidence. Citons quelques exemples :

- Développement d'un jardin naturel "modèle" sur un terrain public fréquenté. A Bastogne, par exemple, un "jardin nature" modèle a été aménagé aux alentours de l'hôtel de ville. Les citoyens qui se rendent à l'administration traversent inévitablement l'espace et prennent connaissance des bonnes pratiques et du rendu. Ils sont ainsi sensibilisés directement et peuvent s'inspirer de ce qu'ils ont observé ou expérimenté. Un tel jardin modèle, qui intègre également la participation des citoyens lors de la mise en place, peut ensuite servir de point de départ à de nombreuses animations et formations. Intradel a par exemple réalisé un projet interactif avec un jardin modèle et expérimental (voir [www.intradel.be/produire-moins-de-dechets/jardin-ressources-be.htm](http://www.intradel.be/produire-moins-de-dechets/jardin-ressources-be.htm)).
- Mettre en oeuvre un ou plusieurs projets pilotes d'infrastructure verte en milieu urbain en soutien au Réseau Ecologique et améliorant les Services Ecosystémiques : façades, toitures et éléments inertes divers sont autant d'espaces qui peuvent être intelligemment réfléchis et étudiés pour développer un écosystème qui soutient la biodiversité locale et rend un grand nombre de services à l'espèce humaine aussi. Une collaboration est envisagée avec l'université de Liège pour proposer un aménagement à la pointe des connaissances scientifiques en la matière. (Cityroof, <https://murved.be/>, <https://biolandscape.eu/>)
- La gestion différenciée des abords des entreprises en zone d'activité économique avec la participation des employés dans un cadre extra-professionnel et de bien-être au travail.

Tous ces projets présentent un certain nombre de phases distinctes. Notons principalement une période d'étude, aux moyens d'expertises en interne ou externalisée, et une période de mise en oeuvre concrète par des professionnels (achat de matériaux, installation etc.).

Les besoins en expertises couvrent (sur une zone identifiée) par exemple :

- Inventaire du potentiel ○

- Toitures plates existantes (nombre, taille, localisation au sein du RE, ancienneté, patrimoine...)
- Jardins existants (nombre, taille, orientation, localisation au sein du RE, connectivité...)

- Choix des espèces, substrats, matériaux pour soutenir le Réseau Ecologique dans une démarche circulaire et durable

- Etude de dimensionnements (portance des infrastructures, ampleur, besoins en maintenance et gestion...)

- Suivi des services écosystémiques rendus par les aménagements (mesures, analyses, suivi, rapports...)

Afin de pouvoir atteindre les objectifs du projet LEADER et de s'assurer que chaque action est réalisable et que la pérennité du projet est assurée, nous ferons appel à d'autres sources de financement pendant et après la durée de projet. En effet, il existe des appels à projets pour soutenir une série d'initiatives dans le domaine la biodiversité et de la protection de l'environnement. Les associations, organisations, écoles ou groupes de jeunes peuvent soumettre une idée de projet et obtenir un soutien financier pour sa réalisation. Nous étudierons les possibilités pour co-financer ces projets pilotes.